



T. May et sa lutte contre la montre

POINT SUR LE BREXIT

Sans surprise, le **Parlement Britannique a rejeté l'accord** de retrait proposé par T. May. Ce dernier a été rejeté par 230 voix (432 voix versus 202 en faveur), un **écart qualifié d'historique**. J. Corbyn (chef du Parti travailliste) a immédiatement déposé une motion de censure à l'égard du gouvernement mais celle-ci a été rejetée.

T. May fera une déclaration à la Chambre des Communes sur la façon dont le gouvernement va procéder d'ici lundi. Cette dernière a déclaré qu'elle rencontrerait les dirigeants de tous les partis pour discuter de la manière de faire progresser la validation de cet accord, tout en réaffirmant sa volonté de « tenir » le Brexit voté en juin 2016. Elle va également se rendre à Bruxelles pour négocier avec la Commission européenne.

Que va-t-il se passer par la suite et quels sont les scénarios possibles ?

Le flou règne sur la suite. Une nouvelle étape semble avoir été franchie avec ce rejet sévère du Parlement Britannique ; T. May est affaiblie mais résiliente, elle ne démissionnera pas et portera cet accord jusqu'au bout. Le parti travailliste est quant à lui divisé, il y a ceux qui veulent des élections anticipées, il y a ceux qui veulent un second référendum et ceux qui souhaitent respecter le vote du peuple du 23 juin 2016.

Le gouvernement dispose de 3 semaines pour faire savoir comment il va procéder. Dans les faits, une réaction politique plus rapide est attendue.

Il est raisonnable à ce stade d'envisager un « no deal Brexit » ; on s'orienterait davantage vers une

extension de l'article 50 (ce dernier donne la possibilité de prolonger la période de deux années de négociations prévue mais seul le Conseil européen peut décider à l'unanimité, en accord avec l'Etat membre concerné, de proroger ce délai) **ou vers un second référendum** ; il est possible qu'un amendement en faveur d'un second référendum soit proposé dès lundi, pour savoir s'il y a une majorité de députés favorable à celui-ci. La probabilité d'élections anticipées est faible, selon nous car T. May n'a pas l'intention de démissionner et les conservateurs n'ont aucun intérêt à ce qu'elle quitte son poste, ils n'ont pas de remplaçant et un risque important de perdre ces élections.

REACTION DES MARCHES

Les principaux indices actions ont ouvert et clôturé dans le vert mercredi et ce malgré le rejet de l'accord de sortie de l'Union Européenne par le parlement anglais. Quant au FTSE 100, ce dernier a perdu -0.47%, et reste dans le vert depuis le début de l'année. **Les marchés n'ont pas changé de tendance car le résultat n'est pas une surprise en soit.** De plus, les commentaires ce matin semblent plutôt optimistes. Selon bon nombre d'intervenants, la lourde défaite de Theresa May augmente les chances d'avoir un second référendum ou une période de négociations étendue.

Côté devise, **la résilience de la livre sterling suggère que le scénario du « Hard Brexit » est plutôt écarté et qu'un « no deal Brexit » sans chaos semble assez consensuel par défaut.** Même si cela apaise les tensions à court terme, le niveau d'incertitude reste élevé et dans un contexte global déjà « sensible » il faudra s'attendre à une certaine volatilité sur les marchés et dans ce cas précis, la variable d'ajustement reste la devise.

Disclaimer

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.

Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.

Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.

Edité par Groupama Asset Management - Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web :

www.groupama-am.com

